



ARRETE N° 2025 - 195
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Emménagement
Chemin des Varêts n°3
Résidence Efflorescence
Les Déménageurs Bretons
Mardi 8 Avril 2025

Services Techniques

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société « Les Déménageurs Bretons » - 9, rue du Petit Plessis – 37520 La Riche, afin d'effectuer un emménagement, Chemin des Varêts au n° 3, Résidence Efflorescence, le Mardi 8 Avril 2025, De 8h00 à 17h00,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : La Société LES DEMENAGEURS BRETONS est autorisée à effectuer un emménagement, et à stationner sur la chaussée, sur 5 places, Chemin des VARÊTS au n° 3, Résidence EFFLORESCENCE, le MARDI 8 AVRIL 2025, De 8H00 à 17H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée mais pas interdite, Chemin des Varêts, à la date et horaires cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : l'accès aux Service de Secours et de Police, devra être maintenu par la Société intervenante, pendant la durée de l'intervention.

ARTICLE 4 : Une pré-signalisation et signalisation réglementaires avec affichage du présent arrêté, seront posées par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 18 Mars 2025

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation,

Jérôme HAMEL

